

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Document associé : *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-29>

Responsables désignés par le Collège : directrice générale, directeur des études

Composition :

- 2 membres du SEECD (personnel enseignant)
- 1 membre du SPPCD (personnel professionnel)
- 1 membre du Syndicat des employées et employés de soutien
- 2 membres de l'association étudiante
- 11 membres représentant d'autres organismes

Fréquence des réunions : 6 mois par année